



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> R2025-793

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 2 juin 2025:

#### **R2025-793 modifiant le règlement de zonage concernant les résidences accessoires et autres dispositions**

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage pour permettre des logements dans un bâtiment accessoire et de simplifier l'application des normes concernant les bâtiments accessoires.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 23 juin 2025

André Pineault,  
Directeur général et greffier